



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.15/186/Corr.1
12 juin 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS ET FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

ACCORD EUROPÉEN RELATIF AU TRANSPORT INTERNATIONAL DES
MARCHANDISES DANGEREUSES PAR ROUTE (ADR)

Projet d'amendements aux annexes A et B de l'ADR

Rectificatif

PARTIE 1

1.1.3.1 f) Première phrase

Au lieu de récipients et de citernes de stockage ou statiques lire réservoirs fixes de
stockage

Dernière phrase

Au lieu de récipients et citernes de stockage ou statiques lire réservoirs fixes de
stockage

1.6.3.16 et

1.6.4.18 Insérer 6.8.2.3, avant 6.8.2.4

PARTIE 2

2.2.1.1.7.5 Tableau, colonne "Caractéristiques", en regard de "Bombe d'artifice, sphérique ou cylindrique / Bombe d'artifice logée dans un mortier ", quatrième rubrique

Au lieu de < 60 g lire ≤ 60 g

Au lieu de comme charge d'effet et/ou charge d'effet lire en poudre libre et/ou à effet

Tableau, colonne "Définition", en regard de "Bombe d'artifice, sphérique ou cylindrique / Bombes de bombes (sphérique)", quatrième et cinquième rubriques

Au lieu de ≤ 60% de matériaux inertes lire ≤ 60% de composition pyrotechnique

Tableau, colonne "Caractéristiques", en regard de "Baguette Bengale", première et deuxième rubriques

Au lieu de cierge lire article (six fois)

Au lieu de cierges lire articles (deux fois)

Tableau, colonne "Caractéristiques", en regard de "Petit artifice de divertissement grand public et artifice présentant un risque faible"

Au lieu de *throwdowns* et les pois fulminants lire pois fulminants et les pétards à tirette

2.2.7.7.2.1 a) À la fin, avant la liste, après jours ajouter selon la liste suivante

PARTIE 3

Tableau A Tableau des modifications à effectuer, cinquième rubrique (No ONU 2030)

Après 2030 insérer (GE I)

Tableau des modifications à effectuer, neuvième rubrique (Nos ONU 1133, 1139, ... 3295 – suppression de rubriques)

[Sans objet en français.]

Tableau des modifications à effectuer, dixième rubrique (Nos ONU 1133, 1139, ... 3336)

Après 1999, insérer 2059,

[Deuxième correction sans objet en français.]

Amendements de conséquence après "Supprimer les rubriques pour les numéros ONU suivants: 1014, 1015, 1979, 1980, 1981 et 2600."

Au lieu de Au 4.3.3.2.5 lire Aux 4.3.3.2.5, 2.2.2.3 et 4.1.4.1, P200

Amendement de conséquence après "No ONU 3373 Modifier le nom ..."

Au lieu de 2.2.62.1.3 lire 2.2.62.1.2

Tableau des nouvelles rubriques, quatrième rubrique (No ONU 1391)

[Sans objet en français.]

Tableau des nouvelles rubriques, onzième rubrique (No ONU 3245)

[Sans objet en français.]

Dernier amendement de conséquence du chapitre 3.2

Au lieu de 2.2.3.3 et 2.2.8.3 lire 2.2.3.3, 2.2.43.3 (W1 et WF1), 2.2.8.3 et 2.2.9.3
À la fin, ajouter Au 1.1.3.6.3, dans le tableau, en colonne (2), pour la catégorie de
transport 3, ajouter: "Classe 3: No ONU 3473".

3.3.1 Disposition spéciale 325

Au lieu de excepté non fissile ou fissile lire non fissile ou fissile excepté

Disposition spéciale 652, première phrase

[Sans objet en français.]

Disposition spéciale 652, alinéa d)

[Sans objet en français.]

Disposition spéciale 652, alinéa f)

Au lieu de la bouteille doit être bien fixée lire le récipient doit être bien fixé

Disposition spéciale 652, alinéa g)

[Sans objet en français.]

Disposition spéciale 652, après alinéa g)

Au lieu de k) lire h)

PARTIE 4

4.1.1.12 Au lieu de emballage ou GRV lire emballage, y compris les GRV,

4.1.4.1 P001, PP1, alinéa a)

À la fin, après appropriée; ajouter ou

P001, P002, P400 1), P401 1), P402 1), P403, P404, P410, P601 4), P602 4), P800 1) et P802 5)

Au lieu de Les récipients à pression peuvent être utilisés lire Récipients à pression,

P200, paragraphe 11), Norme EN 14794:2005, titre du document

Après aluminium supprimer soudé

4.3.4.1.2 Code L4BN, première rubrique (Classe 3, code de classification F1)

Au lieu de I, III, point d'ébullitions > 35 °C

lire I

III, point d'ébullition ≤ 35 °C

PARTIE 5

5.2.2.1.12 Amendement de conséquence au 5.2.2.2.1.1

Au lieu de Supprimer la troisième phrase lire *Supprimer la troisième et la quatrième phrase*

5.4.1.1.3 Deuxième amendement

[Sans objet en français.]

PARTIE 6

6.1.5.2.6 Dernière phrase

[Sans objet en français.]

6.2.2 Tableau, colonne "Référence", deuxième rubrique

Au lieu de EN 13769:2003/A:2005 lire EN 13769:2003/A1:2005

- 6.2.3 Dernier nouveau paragraphe à insérer
Au lieu de objet/champ d'application lire champ d'application
- 6.2.4.3.2.1.2 [Sans objet en français.]
- 6.2.4.3.3 Alinéa a), numéro de la note de bas de page
Au lieu de 2 lire 4
- 6.2.5.6.3.1 Première phrase
Au lieu de après "responsabilités", ajouter "du personnel" et supprimer "et attribution de la direction" lire remplacer ", responsabilités et attribution de la direction" par "et responsabilités du personnel"
- 6.2.5.8.2 Amendement de conséquence
Après 6.2.1.7.2 f) insérer (après "Pour les bouteilles de moins de 1 kg ... dernier chiffre supérieur.")
- 6.5.6.3.5 Premier amendement
Au lieu de rigides, définis au 6.5.5.3, en polyéthylène (types 31H1 et 31H2), et pour les GRV composites, en polyéthylène (types 31HZ1 et 31HZ2), lire rigides en polyéthylène (types 31H1 et 31H2) définis au 6.5.5.3 et pour les GRV composites avec récipient intérieur en polyéthylène (types 31HZ1 et 31HZ2)
- 6.4.22.1 b) [Sans objet en français.]
- 6.8.2.1.14 c) [Sans objet en français.]
- 6.8.2.1.14 d) [Sans objet en français.]
- 6.8.2.2.7 [Sans objet en français.]
- 6.8.2.6 Nouveau paragraphe d'introduction pour EN 13094:2004
Au lieu de aux matières lire au transport des matières
- 6.9.2.10 Supprimer Le premier amendement ne concerne pas le texte français.

PARTIE 7

- 7.3.1.3 à
7.3.1.13 À la fin, ajouter à l'exception du paragraphe 7.3.1.13 g) où il faut remplacer "conteneur" par "conteneur pour vrac ou conteneur"

PARTIE 9

9.2.1 Supprimer l'amendement entre crochets concernant la remarque ^h ("[Sous 9.2.3.1 Dispositions générales, insérer une nouvelle remarque ^h ... régulateurs automatiques de freinage.".]").

Supprimer tous les crochets restant.
